



REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

DEPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

2023\_076\_PM

**Objet : Manifestation sportive le 10 juin 2023 organisée par la « Gendarmerie de Mallemort »**

**Le Maire de la Commune de Mallemort,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, 2212-2, 2213-1, 2213-2 et les suivants,**

**Vu le code de la route et notamment les articles R411-1 à R.411-9 et R411-25 à R.411-28, ainsi que l'article R417-10,**

**Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation routière et les textes d'application,**

**Vu l'arrêté 2023\_04\_SG du 22 mai 2023 portant délégation de signature à Monsieur Christian BRONDOLIN, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire, durant l'absence de Madame le Maire du 01 juin au 30 juin 2023.**

**Considérant la volonté de la gendarmerie de MALLEMORT, d'organiser une manifestation sportive en soutien pour un jeune Mallemortais atteint d'une maladie grave,**

**Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures nécessaires afin de garantir la sécurité et le bon déroulement de cet événement,**

### **ARRETE :**

**Article 1 :** La moitié du parking de la crèche matérialisée par des barrières sera interdit à la circulation et au stationnement le samedi 10 juin 2023 de 06h00 à 18h00 à l'occasion d'une manifestation sportive organisée par la gendarmerie.

**Article 2 :** Seuls les véhicules spéciaux seront autorisés à accéder au lieu défini à l'article 1 afin d'y être exposés.

**Article 3 :** Tout stationnement sur le lieu défini à l'article 1 du présent arrêté sera considéré comme gênant (article R 417-10 du code de la route).

**Article 4 :** La signalisation sera mise en place et maintenue par les services de la police municipale ainsi que par l'équipe d'encadrement de cet événement.

**Article 5 :** Sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation leur sera transmise :

- Madame la Commandante de la Brigade de Gendarmerie de Mallemort
- Madame la Directrice Générale des Services
- Madame la Directrice des Services Techniques
- Monsieur le Responsable de la Police Municipale

Fait à Mallemort, le 05/06/2023

**Le Maire empêché  
1<sup>er</sup> Adjoint  
Christian BRONDOLIN**

